

Mémo

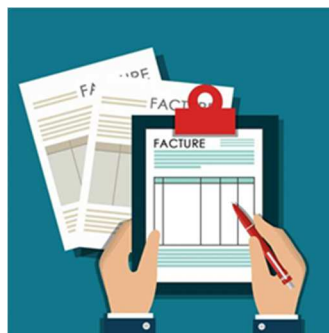
Coûts raisonnables

Hypothèse 1



Dépense dont le montant unitaire est supérieur à 5 000 € HT

Hypothèse 2



Plusieurs dépenses de même type avec le même fournisseur dont la somme est supérieure à 5 000 € HT

Que faire ?

La demande de paiement doit comporter soit :

- des devis ou propositions commerciales (datés de moins de 2 ans) = au moins deux devis/propositions commerciales comparables ;
- des preuves de recherche du « meilleur tarif » = échange de mails avec un fournisseur, recherche sur internet (sites marchands), etc.;
- tout autre document à la satisfaction de FranceAgriMer.

Si l'offre retenue n'est pas la moins coûteuse ou si le nombre de fournisseurs ne permet pas de comparaison, une note d'accompagnement explique le choix (considérations environnementales, (ex. choix de la proximité géographique), coûts masqués (exemple les frais de port ou la garantie), etc.).

Siège social

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr

Hypothèse 3



Caractère raisonnable des dépenses de personnel

Que faire ?

1. Pour calculer les dépenses de personnel imputables au projet, vous avez besoin : ,
 - a. Du tableau d'enregistrement du temps de travail (en heures rémunérées et réalisées sur le projet) ;
 - b. De l'annexe 3.3 actualisée dans laquelle une notice explicative précise comment remplir chaque colonne (onglet supplémentaire).
2. Pour le calcul du montant dû au titre du PSA 2026 :
 - a. Calculer le coût horaire* :
$$\frac{[\text{cumul salaires bruts de l'année} + \text{cumul des charges patronales}]}{\text{Nombre total d'heures rémunérées sur l'année}} = X \text{ €/heure}$$
 - b. Calculer le montant dû au titre du PSA :
$$[\text{Coût horaire calculé}] * [\text{Nb total d'heures consacrées au projet}]$$



* Si la corrélation entre le coût horaire et le poste n'est pas démontrée, alors le montant dû pour le salarié sera rejeté.

Le pôle apiculture est disponible pour vous accompagner.

Siège social

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr